Votre Territoire, Notre Territoire … La C.C.G.A.

Communauté de Communes du Grand Armagnac

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC

N°4

Janvier 2024

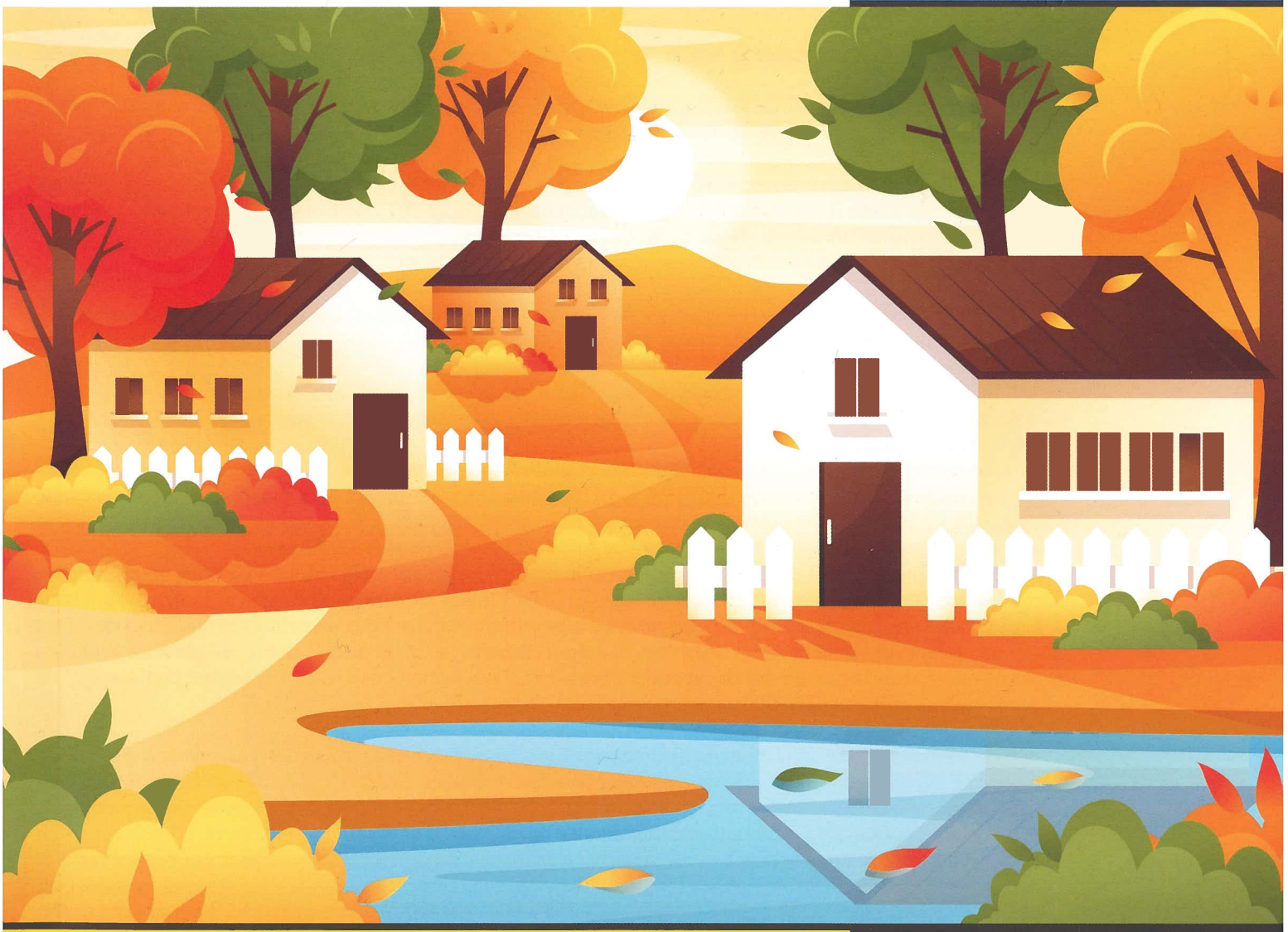

25 communes
13 500 habitants

P2: Edito du Président
P3: PVD
P4: Infrastructures
P5: SAAD
P6: Enfance-Jeunesse
P7: Urbanisme PLUi-H

Le Magazine Communautaire

L'édito du PRÉSIDENT

Le temps passe vite, et il est toujours très compliqué de concilier cette évidence avec le temps nécessaire à la prise de décision, qui doit respecter le temps de la discussion et celui de la concertation. Pour autant, il semble que nous avançons bien sur ce moment de mandat.

Je vais vous présenter, une petite partie de notre action au quotidien au service de notre territoire, c'est l'un des engagements que j'avais pris mi-2020.
Dès le départ, je me suis adressé aux élus communautaires en leur proposant une ligne de route, un triptyque sur lequel, je me suis toujours appuyé depuis mon premier engagement à la tête d'une collectivité, et que je souhaitais bien poursuivre à la CCGA.

A savoir :

- Le respect du contribuable et de son porte monnaie et donc travailler sur la fiscalité, conséquence directe de notre gestion.
- L'action sociale pour le service aux usagers, mais aussi à nos salariés.
- L'investissement et les projets favorisant le développement.

Dans le bulletin précédent, je rappelais que si des opportunités de prise de compétences nouvelles se profilaient ce ne serait que l'intérêt communautaire qui prévaudrait. Le 2 mars 2023, le Conseil Communautaire votait la prise de compétence urbanisme. Dans la foulée, le 20 septembre 2023, cette même assemblée, à l'unanimité, validait et me donnait son accord, pour lancer la prescription du PLUi-H.

La CCGA regroupe plusieurs services et compétences : c'est plus de 150 salariés, mais c'est aussi une gestion financière, afin d'assurer l'ensemble de son fonctionnement.
Fin 2020, le cap était fixé : - Réduire la dette ;
- Maîtriser la pression fiscale.

Le dernier compte administratif l'atteste, le capital a entamé une diminution et continuera à le faire ces années à venir : choix de gestion.
Enfin, la stabilité de nos taux d'imposition visée pour 2024, a été atteinte dès 2023 ! Il est vrai que l'Etat, en indexant les bases du foncier, sur l'inflation à +7,1%, nous a incité à ne pas vous faire supporter une seconde augmentation, et donc à l'unanimité, avons décidé de geler les taux 2023. Lors du vote du budget 2024, début avril, je proposerai au Conseil Communautaire de stabiliser une fois de plus ces taux.
Nos résultats encourageants, ne sont pas seulement le fruit de la rigueur, mais surtout ceux d'une réorganisation intérieure rendue indispensable, afin de faire face, à la fois à toutes les évolutions et nouvelles charges qui nous sont imposées, mais aussi afin de développer les actions nouvelles, que nous souhaitons mettre en place. C'est ainsi que nous avons pu répondre favorablement à des demandes justifiées de nos salariés et que nous continuerons à le faire, dans la mesure de nos capacités financières. Nous sommes encore et d'abord une communauté de services où notre personnel y joue un rôle stratégique.

Afin de boucler mon triptyque, j'évoquerai l'investissement : nous avons fait l'acquisition de l'ancien laboratoire, propriété du Conseil Départemental, route de Cazaubon à Eauze. Ce n'est pas un lapin sorti du chapeau de dernière minute, puisque lors de ma candidature à la présidence à la CCGA, en juillet 2020, j'avais annoncé, à tous les élus, qu'il était indispensable lors de ce mandat de se doter, d'une façon ou d'une autre, d'un bâtiment concentrant une majorité de nos services. Le fait de devenir propriétaire permet des économies d'échelle dans l'organisation et le coût de notre fonctionnement. De plus, nos demandes de subventions étalées sur 2022 et 2023 obtenues à ce jour, pour achat et travaux d'aménagements, nous permettent de réaliser cette opération sans écueil financier. Début des travaux printemps 2024 pour une installation des services été 2025.

Le Conseil Communautaire se joint à moi pour vous souhaiter joie, santé, sérénité en 2024.

Le Président,
Philippe BEYRIES

PETITES VILLES DE DEMAIN

Après plusieurs comités de pilotage pour valider la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), celle-ci a été signée le 31 mars 2023 en présence des élus des communes concernées (Mesdames ARSLANIAN, TINTANÉ ; Messieurs BEYRIES, DUPRONT, DUPUY, GABAS, PHILIP, RANDE) de Monsieur BRUNETIÈRE (Préfet), Madame MOREAU (Sous-préfète), Monsieur TAUPIAC (représentant le Conseil Régional), et Monsieur DUPOUY (Président du Conseil Départemental), avec la collaboration de Madame PROUST (Chef de Projet PVD à la CCGA).

Monsieur le Préfet du Gers, Xavier BRUNETIERE, et Monsieur le Président de la CCGA, Philippe BEYRIES

Les premières actions ont été lancées :

- Signature des conventions pré-opérationnelles entre la Communauté de Communes du Grand Armagnac, l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), les communes de Castelnau d'Auzan Labarrère, Cazaubon et Éauze.
- Lancement d'un diagnostic stratégique pour la redynamisation du commerce et de l'artisanat sur l'ensemble du territoire.
- Lancement de l'étude habitat qui cadrera la future opération d'aides aux travaux sur les logements du territoire.
- Démarrage des études pour la relocalisation de services Point Accueil Jeunes et Relais Petite Enfance d'Éauze avec l'EPFO.
- Accompagnement de la commune d'Estang dans son projet de valorisation du centre-bourg (*création d'un tiers-lieu, de commerces et de logements sociaux*).
- Prescription du PLUi-H

Petites villes de demain

INFRASTRUCTURES

Les infrastructures sont le support à l'aménagement des territoires ainsi qu'un vecteur important de développement économique

RENCONTRE DES TERRITOIRES : Ces rencontres, en collaboration avec le PETR du Pays d'Armagnac, ont pour objet de développer un lien durable avec les entreprises, associations et services publics. Les thèmes de l'attractivité du territoire, de l'emploi, des solidarités, du logement ou encore des financements publics et programmes de revitalisation (PVD) ont été abordés.
La première rencontre s'est tenue le 27 juin 2023, à la Maison du Vignoble et de l'Armagnac à Eauze, et la deuxième le 8 novembre 2023, au domaine de Juglaron à Eauze, où des artisans, commerçants, dirigeants d'entreprises, producteurs... se sont réunis pour se présenter, exposer leurs domaines d'intervention, et prendre des contacts avec d'autres professionnels. La CCGA pérennisera ces rencontres.

ACHAT DU BATIMENT DU FUTUR SIEGE DE LA CCGA : La communauté de communes a acheté l'ancien laboratoire viticole départemental à Eauze pour y installer son futur siège et regrouper l'ensemble des services, actuellement dispersés sur plusieurs bâtiments dont certains en location. C'est un investissement important mais qui à long terme sera plus économe pour notre fonctionnement.

CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE EPFO :
3 conventions pré-opérationnelles entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) ont été approuvées avec les communes de Castelnau d'Auzan Labarrère, Cazaubon et Eauze. Celles de Castelnau et Cazaubon concernent l'acquisition d'immeubles, par lesdites communes, pour aménagement de logements et commerces. Celle d'Eauze est pour l'acquisition d'un nouveau bâtiment par la CCGA qui regroupera une partie des services « enfance-jeunesse » (*prévision achat 2024*).

Voirie

Le budget total annuel de la voirie (*entretien, personnel, investissement*) à la CCGA se monte à 1,8 million. La CCGA gère 550 kilomètres de voiries communales goudronnées reconnues d'intérêt communautaire.
Pour cela, il est possible de différencier deux types d'entretien : entretien préventif et entretien curatif.
Le premier consiste à intervenir aux premiers signes de fatigue de la chaussée (*apparition de fissures*) par l'intervention d'un Point-A-Temps-Automatique (PATA). Celui-ci a pour but, sur des emplois très localisés de redonner de l'étanchéité à la route par adjonction d'une couche d'émulsion et d'une couche de cailloux. Ce sont des travaux essentiels pour éviter un vieillissement prématuré de la voie et leur efficacité n'est plus à démontrer. La CCGA dédie 150 000 € sur son budget de fonctionnement pour de l'entretien préventif.
Le second fait suite à l'apparition de désordres sur la chaussée. La CCGA dispose d'agents polyvalents chargés, pour partie, de reboucher les "nids de poules", mais aussi de deux pelles mécaniques qui sont utilisées pour remplacer ponctuellement la structure de la route quand celle-ci est défaillante.
Cette année a été particulière car des orages violents ont frappé le territoire et touché 20 communes sur les 25 que compte la communauté de communes. Aussi, ce ne sont pas moins de 2640m² de revêtements routiers qui ont été arrachés, 1048 mètres de saignées qui se sont faites dans la chaussée, 4290 mètres de talus qui se sont éboulés, 6 kilomètres de fossés comblés, un mur de soutènement emporté et un nombre incalculable d'arbres déracinés, étêtés ou ébranchés. La remise en état a ainsi provoqué une dépense exceptionnelle et supplémentaire de 250 000 €.

S.A.A.D.

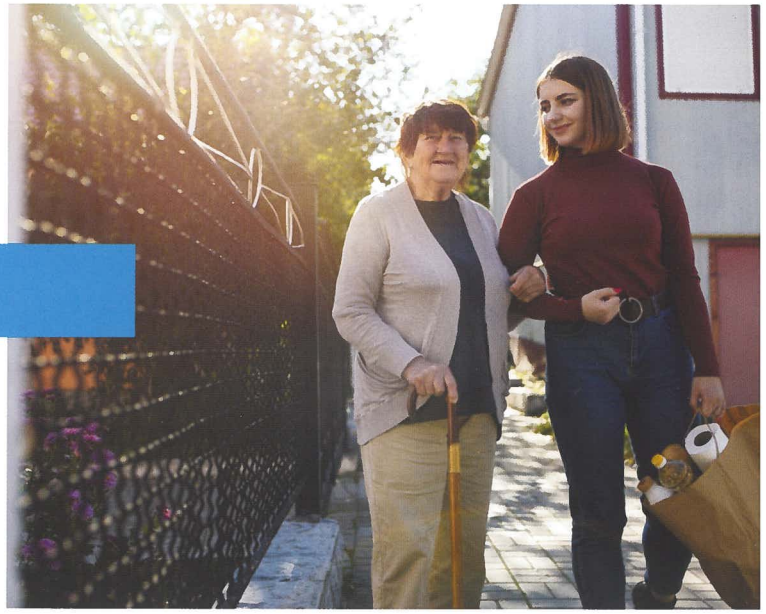

C'EST QUOI ?

Les **Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile** concourent notamment, au soutien à domicile ; à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne ; au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

POUR QUI ?

Vous avez plus de 60 ans, vous vivez une situation de handicap permanent ou temporaire, ou connaissez un accident de la vie, vous sortez d'une hospitalisation, vous avez besoin d'une aide-ménagère..
Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile propose une palette de services qui faciliteront votre quotidien en apportant une aide :

A la vie quotidienne

- Aide à la toilette et aux changes, à l'habillage et au déshabillage,
- Aide au déplacement et à la mobilisation, notamment lors du lever et du coucher,
- Aide pour faire les courses.

Pour les tâches domestiques

- Entretien du logement,
- Entretien du linge (*lavage, repassage, rangement*),
- Préparation des repas.

COMMENT ?

vous pouvez éventuellement prétendre à une prise en charge :

- De l'**APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) :** Prestation du Conseil Départemental dont le montant varie selon vos ressources et votre degré d'autonomie.
- Selon votre **régime de retraite principal**, qui accordera un certain volume d'heures mensuelles et fixera la participation financière en fonction de vos ressources.
- Dans le cadre de l'**aide sociale légale**, servie par le Conseil Départemental si vos ressources sont inférieures à un certain plafond.
- De **la mutuelle** : dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation ou d'un accident.
- Du **régime général** : dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation ou d'un accident

5 BONNES RAISONS DE FAIRE APPEL AU SAAD :

1. Un personnel expérimenté et compétent : La CCGA est particulièrement soucieuse du sérieux et de la qualité du service rendu par nos intervenants.

2. Des horaires et services adaptés à vos besoins : Nous vous proposerons un horaire d'intervention adapté à vos souhaits.

3. Une qualité de service : Soutenue par des actions de formation permettant une constante amélioration du travail effectué et mesuré par des enquêtes de satisfaction auprès de nos bénéficiaires.

4. Une écoute permanente : L'équipe du SAAD reste attentive à vos remarques et à vos attentes dans un souci d'amélioration de la qualité de service.

5. Des dépenses allégées : L'agrément qualité préfectoral délivré au service (N°N/270308/P/032/Q/018) vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC C.I.A.S.

Tél.: 05.32.66.00.66

ENFANCE JEUNESSE

Action Jeunesse

Accueil Jeunes - 12/17 ans

ACCUEIL DE LOISIRS

- Tous les jours d'école au sein du collège d'Éauze et celui de Cazaubon pendant la pause méridienne
- Pendant les vacances scolaires & les mercredis

SÉJOURS NATURE AVENTURE & SKI

- 5 jours en groupe pour visiter une région, un espace naturel et découvrir des activités nouvelles

OPERATION ÉTÉ JEUNES

A/ Accompagner les jeunes qui veulent s'investir sur le territoire de la CCGA :

- Valoriser leur action auprès de la population.
- Faciliter les rapports entre jeunes et élus durant la période des travaux, les jeunes seront accueillis par les élus de la commune où ils interviendront. Ils présenteront une production finale afin de valoriser leurs actions.

Il s'agira de donner une image positive, de volontariat et d'engagement par les jeunes en allant au bout de leur mission. Mais aussi de faciliter les échanges avec les usagers de la commune où sont effectués les chantiers.

B/ Avoir une action d'information et de prévention.

Les sensibiliser à leur bien être en général :

- par la pratique sportive
- par l'éducation alimentaire
- par la culture
- par l'hygiène
- par la solidarité

C/ Permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail.

Les jeunes seront tenus au respect de règles (horaires, tenues, comportement...), ils seront accompagnés pendant la durée des travaux, et sollicités pour la création d'un support.

CONTACTS

~ CAZAUBON : *05.62.08.34.69*
accueil.cazado@grand-armagnac.fr

~ EAUZE : *07.77.68.91.68*
accueil.paj@grand-armagnac.fr

PLUi-H, l'urbanisme en commun

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat est un document de planification territoriale qui résulte de la fusion de deux documents : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Programme Local de l'Habitat.

Il s'agit donc d'un outil dédié à l'aménagement qui est régi par le code de l'urbanisme.

Il permet de « planifier » l'aménagement du territoire de manière cohérente, pour répondre aux besoins des habitants, permettre le développement local, tout en respectant l'environnement. Un PLU permet de garantir une gestion économe des sols et de lutter contre l'étalement urbain. De compétence communale, il devient désormais intercommunal (PLUi). Ce document couvre l'intégralité du territoire du Grand Armagnac soit 25 communes et a pour objectif de déterminer le projet du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

A partir d'un diagnostic multithématique, des enjeux forts pour l'aménagement du territoire seront déterminés. Ils seront la base du projet de développement du territoire qui donnera les grandes orientations sur les questions d'urbanisation, d'habitat, de paysage, d'espaces publics, de commerce, d'agriculture, de développement des zones industrielles et artisanales, de tourisme, de transports, etc. Le PLUi-H détermine ensuite, à la parcelle, les règles générales régissant l'usage du sol et ses servitudes d'utilisation… La durée moyenne d'élaboration d'un tel document est de 3 à 4 ans.

PLUiH
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT

Déroulé de la procédure d'élaboration du PLUi-H

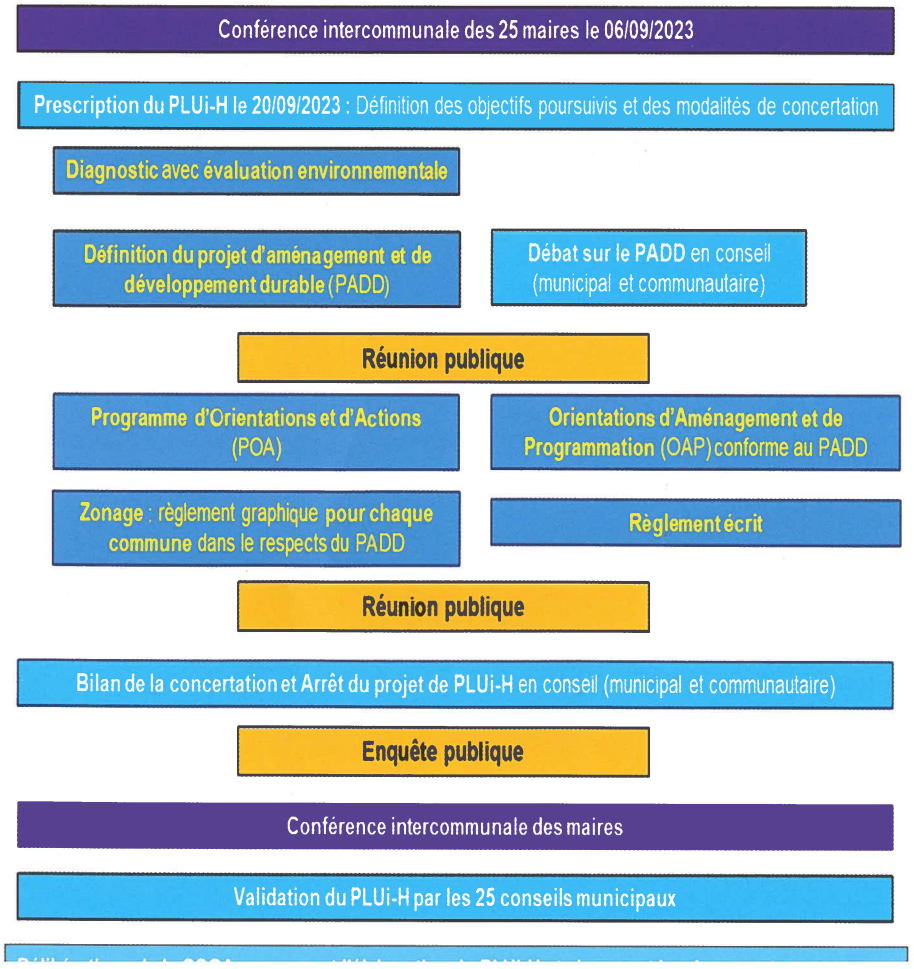

La Conférence des Maires, réunie le 6 septembre 2023, a décidé de prescrire un PLUi-H et de définir la méthode de travail.

Le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi-H et fixé les modalités de concertation lors de la séance du 20 septembre 2023.

Au cours du 1er trimestre 2024, un bureau d'étude sera désigné selon les règles du code des marchés publics. Le diagnostic débutera au 2ème trimestre 2024.

Échantillon de notre patrimoine naturel et culturel

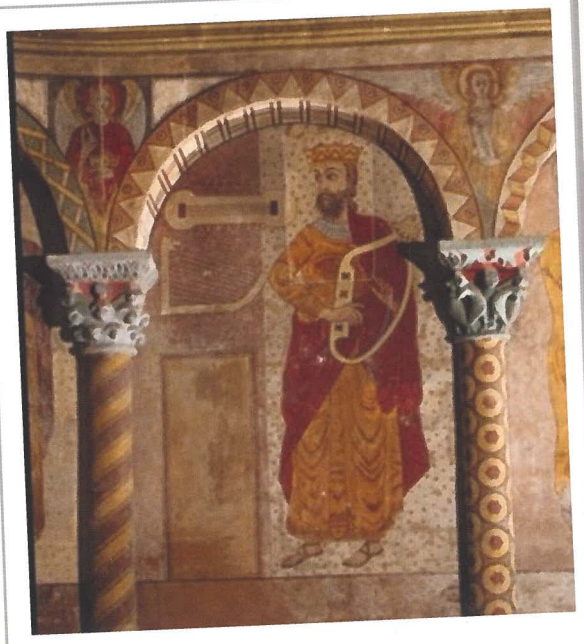

Fresques Murales
Panjas

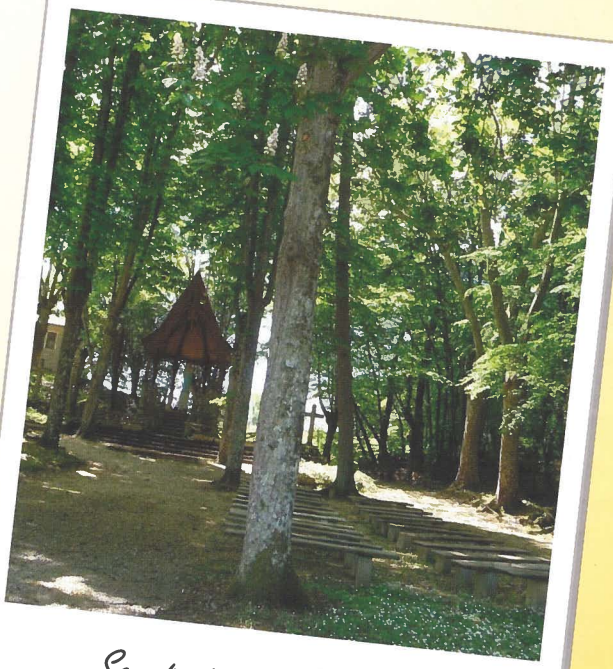

Sanctuaire de Tonneteau
Gondrin

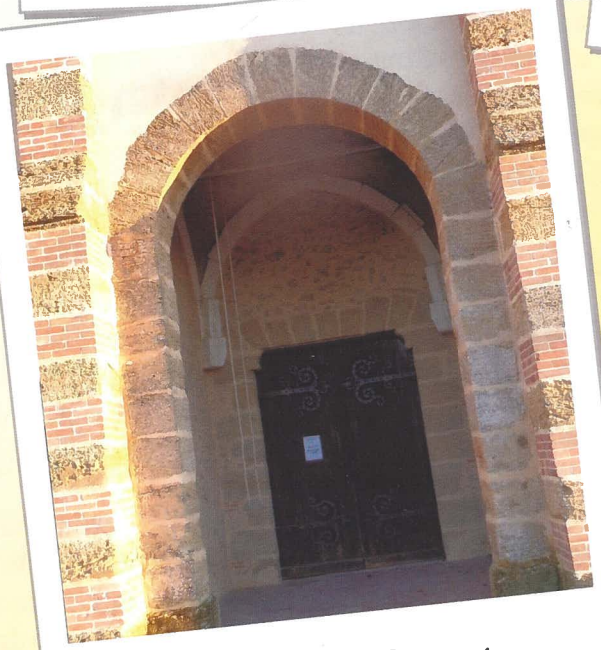

Eglise Sainte Quitterie
Larée

Salle du Four du Château
Bascous

NOUS CONTACTER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC

14, allée Julien Laudet 32800 ÉAUZE

Tél.: 05.62.08.78.22 - Mail: accueil@grandarmagnac.fr

www.grand-armagnac.fr

diteur: Communauté de Communes du Grand Armagnac, 14, Allée Julien Laudet 32800 EAUZE, Directeur de la publication: P. BEYRIES, Parution janvier 2024